Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_012-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

Rapporteur : Marie-Claude GEFFROY

DÉLIBÉRATION n°2026-012 - SÉJOUR PRINTEMPS CÔTES D'ARMOR – TARIFICATION 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 18 h 30, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le douze février, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 21 Absents : 8 Votants : 26

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne LE BRAS, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, Mme Gwenn PERENNES, Mme Virginie LE CORRE, M. Patrice MONOT, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Emmanuel LE PENNEC

Etaient absents :
Mme Yolaine PODEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Nathalie DERVOET, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel MOULLEC
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA
Mme Céline GUYOMARD, excusée
Mme Isabelle BARBEY, excusée
M. Fabrice HOURMANT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Alain LE GRAND
Mme Cécile NASONE, excusée
M. Benjamin DE RAUCOURT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Emmanuel LE PENNEC

Secrétaire de séance : Mme Hatice DEMIR

♦♦♦

Des adolescents fréquentant assidûment l'Espace jeunes de la Ville proposent un séjour dans les Côtes d'Armor pendant les vacances scolaires de Printemps du mercredi 15 au vendredi 17 avril 2026. Ils ont participé à la préparation et à l'élaboration de ce séjour. Les objectifs de ce projet consistent à passer du temps entre les 15 jeunes en dehors de la cellule familiale, de découvrir le patrimoine ainsi que la culture de la région mais aussi de partager des moments privilégiés ensemble.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_012-DE

Budget prévisionnel :

	Côtes d'Armor Du 15/04/26 au 17/04/2026
Hébergement : Camping Le Ranolien à Perros Guirrec (22)	949 €
Activités : Planétarium, croisière dans l'Archipel des 7 îles, aquarium de Trégastel	585 €
Transport en mini-bus	70 €
Coût pédagogique	**1 604 €**
Masse salariale chargée (3 animateurs)	1 310 €
Coût total du séjour	**2 913 €**
Effectifs	15
Coût unitaire du séjour	**194 €**

Il est proposé d'appliquer la grille tarifaire suivante :

Quotient familial		Taux de participation des familles / budget prévisionnel	Tarifs séjour Côtes d'Armor 2026
1	0 - 610	39 %	76 €
2	611 - 800	44 %	85 €
3	801 - 985	50 %	97 €
4	986 - 1175	55 %	107 €
5	1176 - 1550	61 %	118 €
6	1551 - 1925	66 %	128 €
7	>1926	72 %	140 €
8	NG	100 %	194 €

Il est précisé que l'inscription au séjour est due. En cas d'annulation, un justificatif médical devra être fourni.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VOTER** les tarifs correspondants.

Le Maire,
Hervé HERRY

